

Association Septèmoise pour la Réduction des Nuisances de l'Autoroute

Réunion de Bureau du 29 avril 2024

Sur le bruit

1 - Contacts avec la DREAL

Projet de mur anti-bruit (MAB) de la Basse Bédoule: la décision d'édifier le mur est une des mesures du contrat de plan Etat-Région de 2012.

La DREAL est maîtrise d'ouvrage. Pierre Gallouin a pris contact avec eux: l'appel d'offre pour sélectionner le maître d'œuvre n'a toujours pas été lancé. Clairement, le projet prend du retard.

Cependant, P DUBESSE indique que la DIRMED a commencé les travaux en grattant le talus. A vérifier si ce "grattage" est bien en lien avec le futur mur.

2 - Nouvelle enquête sur le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)

La Provence dans les annonces légales, du 29 mars 2024 indique qu'une nouvelle enquête se déroulera du 15 avril au 15 juin inclus. Le problème est que cette consultation ne passe pas par le registre numérique, comme les autres enquêtes publiques. Pour mobiliser, il est décidé :

- de mettre le projet sur notre site <u>www.chutt.org</u> avec le mode d'emploi pour contribuer (Maxime Gallouin)
- de solliciter également la Mairie pour qu'elle diffuse le mode d'emploi pour déposer la contribution (Marie-Catherine Vallon/Pierre Gallouin)
- Le PPBE4 se trouve sur le site <u>www.bouches-du-rhône</u>.gouv.fr/



Site internet : www.chutt.org
E-mail : contact@chutt.org
Numéro RNA: W133032726

- Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE 4 pourra le faire uniquement durant la mise à disposition de 2 mois, soit par mail à l'adresse ppbe-rrhttp@developpement-durable.gouv.fr, soit par courrier libre adressé à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, STIM/UMO/Mission bruit, 16 rue Antoine Zattara, CS 70248, 13331 MARSEILLE cedex 3.

3 - Demande de réduction de la vitesse de 90 à 70 km/h

L'AESE et le CIQ de Saint Antoine se joignent à CHUTT pour cette demande. Reste à argumenter la demande: retrouver le précédent arrêté, effet sur le bruit, sur la pollution de l'air, nombre de maisons concernées, statistiques sur l'accidentologie, ... courrier à adresser à Christophe MIRMAND, Préfet de Région, service de la circulation automobile (Pierre Gallouin)

Sur la pollution de l'air

1 - Essai de capteurs "Nebul'air"

Via FNE13, l'association devrait être dotée de 2 capteurs nouvelle génération. FNE13 assurera la mise en route, défaillante dans la dernière expérience. Pierre Scriva les prendra en charge le moment venu.

2 - Adhésion à AtmoSud

Il faut faire le dossier d'inscription, Laure Scriva et Catherine Gallouin s'en chargent.

Sur la végétalisation et les abords de l'autoroute

A la demande de Chutt, un grillage a été remis en place sur la Haute Bédoule Est, pour empêcher des personnes, ou des animaux, de pénétrer sur l'autoroute.

Pour la Basse Bédoule, il a été répondu à Nicole Berguirol que la végétalisation interviendrait après l'édification du mur.

Il est décidé de réintervenir après l'été (et donc après les travaux) pour la réhabilitation du chemin de la Haute bédoule (Marie-Catherine Vallon)



Site internet : www.chutt.org
E-mail : contact@chutt.org
Numéro RNA: W133032726

Sur les sujets transversaux

1 - Site internet

L'onglet "Adhésion" du site a été revu. Plus clair, il privilégie le paiement des cotisations par virement, plutôt que Helloasso, plus lent et moins clair. Reste à réorganiser autour des onglets Bruit, Pollution de l'air, Végétalisation (Maxime Gallouin)

2 - Demande de subvention

La demande de subvention est maintenant complète; elle est partie à la Mairie. François Aubert, trésorier, veille.

3 - Adhésion à la lettre de CIDB

L'adhésion au Centre d'information du Bruit (CIDB) est prohibitive, même pour une association, car il n'y a pas de tarif association. Ne sont prévues que des adhésions de sociétés ou de particuliers. Il nous est conseillé de nous inscrire à la lettre trimestrielle (30€ par an) qui nous permet d'être enregistrés sur leur fichier, et de pouvoir être contacté si besoin. Accord du Bureau

4 - Risques de pollution sonore supplémentaire lors de la construction de logements

Sébastien Mar annonce que les travaux (277 chemin de la haute bédoule) devraient débuter le 15 juin.

Il rappelle que la destruction du talus va augmenter le bruit pour les maisons en contre-haut. De plus, la construction d'un long mur béton va renvoyer le bruit aux maisons en contre-bas.

L'abattement d'une quinzaine de pins va accentuer le phénomène. La question se pose de l'application de la loi "Responsabilité civile sur les antécédents" du 16 avril 2024. Il est décidé que:

- Pierre Gallouin trouve et envoie le texte de la loi à Sébastien Mar et Eric Paris
- Pierre Bourrelly se renseigne à la Mairie sur les conditions du déplacement de l'Oratoire
- Sébastien Mar et Eric Paris commencent à prendre des photos, notamment des pins les plus beaux, avec la dimension des troncs et enregistrent les décibels.



Site internet : www.chutt.org
E-mail : contact@chutt.org
Numéro RNA: W133032726

5 - Repas des adhérents

Eric Paris propose que Chutt organise un repas des voisins élargi à tous les adhérents et sympathisants vers début juin. Il lancera un framadate pour trouver la date la plus favorable. Accord du Bureau

Signature: les membres du Bureau présents: Sébastien Mar, Sophia Gohmrassi, Laure et Pierre Scriva, Nicole Berguirol, Marie-Catherine Vallon, Pierre Bourrelly, Eric Paris, François Aubert, Maxime Gallouin en visio, Catherine et Pierre Gallouin



Site internet : www.chutt.org
E-mail : contact@chutt.org
Numéro RNA: W133032726